







Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation ou règlementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Il est précisé que ces modifications peuvent entraîner une évolution des surfaces indiquées dans les limites de 5%. La surface des pièces comprend celle des placards. La surface des terrasses ne comprend pas celle des jardinières. Les surfaces, les hauteurs sous-plafond ainsi que les hauteurs de seuils ou d'allèges sont approximatives. Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite ainsi que l'emplacement des équipements sanitaires sont représentés à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications. Le mobilier et les appareils sont dessinés à titre informatif : se reporter à la notice notaire pour connaître les équipements fournis.







